

Processus de traitement des plaintes



NOTE Il est possible d'accéder aux services de soutien de Sport Sans Abus à n'importe quel moment du processus, ainsi qu'avant le dépôt d'une plainte ou d'un signalement en déposant un formulaire de demande en ligne ou en contactant la Ligne d'assistance Sport Sans Abus.

NOTE Le BCIS s'acquittera de toute obligation légale de signaler au fur et à mesure qu'elle se présentera.

NOTE La médiation est possible à tout moment du processus, à condition que toutes les parties y consentent.

NOTE Le BCIS ajoutera toute mesure provisoire ou sanction applicable au registre dès qu'elle est imposée et continuera à mettre à jour le registre au besoin.

